

Paris, le 24 novembre 2025

Violences conjugales : la Macif renforce son dispositif de protection aux assurés et salariés victimes

Alors que les violences conjugales touchent chaque année plus de 270 000 personnes en France, la Macif renforce son engagement auprès des victimes. Son nouveau dispositif d'accompagnement, fondé sur la solidarité partagée et l'accompagnement humain, propose une prise en charge globale pour ses salariés et pour les assurés victimes de ces violences quels que soient les contrats détenus ⁽¹⁾ et sans condition de dépôt de plainte.

« En 2022, nous avons déjà intégré un accompagnement juridique dans nos contrats, mais au regard de l'enjeu sociétal, nous voulions aller plus loin. Un nouveau dispositif est ainsi né pour mieux répondre aux besoins des victimes et leur apporter une réponse encore plus complète face à l'urgence et au-delà. Nous avons construit des prestations et un parcours simplifié sur mesure, alliant rapidité, discrétion, confidentialité et bienveillance, pour que personne ne soit laissé seul face à la violence. », **Yann Arnaud, directeur Réponses Besoins Sociétaires et Innovation**

En 2023, 271 000 personnes ont été victimes de violences conjugales, dont 85 % de femmes, et seulement un quart de plaintes déposées⁽²⁾. Face à ce constat alarmant, la Macif a choisi de renforcer son action.

Fidèle à ses valeurs de protection et de solidarité, l'entreprise a décidé de prendre en charge l'intégralité des prestations proposées aux victimes - sociétaires et salariés -, sans condition de dépôt de plainte préalable, et quels que soient les contrats détenus afin de lever les freins à la demande d'aide et d'accompagner le plus grand nombre.

Un accompagnement complet face à l'urgence des situations, à l'insécurité et au sentiment d'isolement.

Le nouveau dispositif repose sur deux piliers complémentaires : Macif Solidarité Coups Durs (MSCD), comme point d'entrée principal pour les victimes avec un accompagnement humain et confidentiel, et Groupe IMA, qui active une cellule spécialisée capable d'intervenir sur ces situations complexes. Ensemble, ces structures coordonnent un accompagnement complet, depuis la détection de la situation, la mise en sécurité immédiate jusqu'à l'accompagnement des victimes vers des solutions plus pérennes.

Concrètement, la Macif propose désormais :

- **Un accompagnement par une cellule dédiée** pour mettre en place des prestations en toute sécurité et de manière strictement confidentielle au profit des assurés victimes de violences conjugales ⁽¹⁾.
- **Des prestations d'accompagnement** de la victime et de ses enfants mineurs pour faire face, en particulier, aux premières urgences ⁽³⁾:
 - o le transport pour se mettre à l'abri chez un proche de confiance ;
 - o ou le relogement d'urgence dans un hôtel jusqu'à 15 nuits, avec prise en charge du transfert ;
 - o si relogement d'urgence : un soutien financier pour les premières dépenses (vêtements, produits d'hygiène...) si la victime rencontre des difficultés financières ou n'aurait aucun moyen de paiement sécurisé.
- **Un soutien psychologique ⁽³⁾ y compris pour les enfants de la victime.**
- **Un accès au service d'informations juridiques par téléphone ⁽³⁾** pour répondre à ses questions sur les démarches importantes comme déposer plainte.
- **La prise en charge d'un dispositif de prévention et de sécurité** permettant à la victime de prévenir des contacts de confiance, via un bouton porté sur soi et connecté à son portable, si la situation le nécessite.

En parallèle, Macif Solidarité Coups Durs mettra la victime en lien avec des associations spécialisées afin de trouver des solutions d'hébergement plus pérennes et de renforcer son accompagnement dans l'ensemble des démarches.

Un dispositif également étendu aux 12 000 salariés de la Macif

Parce que la Macif a à cœur de protéger aussi ses collaborateurs, elle met également en place un dispositif qui leur est accessible en cas de violences conjugales.

Sous la coordination du service Entraide, créé en 1999 pour accompagner en toute confidentialité les salariés faisant face à des difficultés personnelles ou familiales, chaque salarié victime bénéficiera d'un accompagnement personnalisé assuré par une référente dédiée, d'un accès confidentiel à l'ensemble des prestations/solutions mise en place pour les assurés et d'un accompagnement RH sur mesure.

« Ce qui distingue le dispositif interne, est qu'une attention toute particulière est apportée aux impacts professionnels des situations d'urgence et à la reconstruction des personnes concernées. Dans ce cadre, plusieurs mesures peuvent être mises en place : un ajustement des modalités de travail, un accompagnement en termes de mobilité géographique ou encore une orientation vers des soutiens associatifs de proximité »,
Nicolas Llorens, Directeur des Ressources humaines de la Macif.

Une initiative collective et pérenne

"Parce que Macif revendique un rôle d'acteur mutualiste solidaire et d'employeur responsable, elle a pris à bras le corps le défi des violences conjugales. En tant qu'assureur de biens et de personnes, c'était une évidence. D'autant que ces situations ont pour les victimes des conséquences physiques, sociales, psychologiques et professionnelles de très long terme. Fidèle à sa tradition d'innovation mutualiste au

service de l'intérêt général, l'objectif de Macif est de concevoir à son échelle des réponses solidaires, en espérant inspirer des réponses de place. Au vu de l'ampleur du sujet, toutes les initiatives sont les bienvenues." **Nathalie Mayance, vice-présidente Macif Sgam**

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité des engagements portés par la Macif depuis plus de 65 ans : protéger, accompagner et agir auprès de ses sociétaires et de ses salariés dans les moments les plus difficiles.

En soutenant également des associations comme Un abri qui sauve des vies, lauréate du programme Fondation Macif Pin's 2024-2025, la Macif contribue à une mobilisation collective contre les violences faites aux femmes et aux familles.

(1) Prestations d'accompagnement accessibles aux personnes physiques sociétaires de la Macif ou adhérentes d'Apivia Macif Mutuelle, ou à leur conjoint (marié, lié par un PACS ou concubin) cohabitant ou non, victimes de violences conjugales sur leur personne de la part de leur conjoint ou ex conjoint. Il n'est pas exigé de justificatif de ces violences pour déclencher ces prestations.

(2) Sources : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) ; Fondation des Femmes.

(3) Les prestations d'accompagnement sont mises en oeuvre dans certaines limites et conditions disponibles sur : <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/les-moments-cles/solidarite-coups-durs/des-solutions-macif>

Contacts presse

Joanne Benhaim • 06 62 65 11 66 - jbenhaim@macif.fr

Marina Ducros • 06 13 55 57 98 - mducros@macif.fr

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6,37 millions de sociétaires adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,95 milliards d'euros en 2024. Gérant plus de 19 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2025.

Macif, une marque Aéma Groupe • Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe réalise un chiffre d'affaires de 16,1 milliards d'euros en 2024. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger 12,1 millions d'assurés. Multimarques, multiréseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.